

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**
REUNION DU 13/12/2022
DECISION N° 20221213_B_129

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET
Était excusée représentée :
Nathalie JOLIVET : pouvoir à M. VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du
30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au
Bureau et au Président,

Commission : Cycle de l'Eau
**Objet : Assainissement : Renouvellement de la convention de mise à disposition de
Mme Denise DELORME à passer avec la commune de Pont Salomon**

N° 20221213_B_129

Le Bureau,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de
Madame Denise DELORME, agent de la commune de Pont Salomon, à
hauteur de 25% de son temps de travail, auprès de la Communauté de
Communes Loire Semène soit 7h par semaine afin d'exercer les missions
relevant de la compétence assainissement pour le compte de la
Communauté de Communes Loire-Semène.
- Le montant de la rémunération, des charges sociales, avantages sociaux
et assurance statutaire versées par la commune de Pont Salomon sera
remboursé par la communauté de communes Loire Semène sur
présentation d'un état récapitulatif des charges réelles engagées.
- Durée de la convention : du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 mars 2023
inclus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 13 décembre 2022



Le Président,
Frédéric GIRODET